

23.02.2009 – 13:52 Uhr

Étude « Formation continue et bons de formation » réalisée pour l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT):

Bern (ots) -

La position de l'USS - Personnes faiblement qualifiées et personnes au bénéfice d'une formation professionnelle supérieure : il faut améliorer leurs chances sur le marché de l'emploi

Forte de ses expériences et en s'appuyant sur l'évaluation de la mise en oeuvre du chèque-formation dans le canton de Genève, l'Union syndicale suisse (USS) demande depuis longtemps avec insistance l'introduction ciblée de bons (ou « chèques ») de formation à l'intention de groupes bien définis, à savoir : les personnes faiblement qualifiées (école obligatoire au maximum). Un tel outil améliorerait nettement leurs chances sur le marché de l'emploi.

Mais il faut que les personnes qui, pour être en mesure de répondre aux exigences accrues de l'économie, suivent une formation professionnelle supérieure (examen de maîtrise, etc.) aient aussi droit à ces bons. Si donc, après avoir suivi une première formation professionnelle, elles veulent, à travers une formation professionnelle supérieure, acquérir des compétences supplémentaires centrées sur la pratique, elles seront en mesure d'améliorer elles aussi nettement leurs chances et leur position sur le marché de l'emploi.

L'USS propose donc que la remise du certificat fédéral de capacité (1ère formation professionnelle) s'accompagne d'un bon de formation de plus de 5000 francs convertible pendant 6 ans auprès d'une institution de formation professionnelle supérieure reconnue par la Confédération.

Les résultats de l'étude réalisée pour l'OFFT (une expérience menée sur le terrain) confirment l'USS dans son attitude. Les mesures à prendre devront aussi figurer dans la loi fédérale sur la formation continue prévue, une loi à l'élaboration de laquelle on doit s'atteler aussi rapidement que possible.

Contact:

Peter Sigerist (079 404 56 85), secrétaire central en charge de la formation à l'USS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.